Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1999

Artikel: Fiscalité des entreprises : éviter le piège d'un fédéralisme destructeur :

au chacun pour soi, préférer la prospérité commune et la cohésion du

pays

Autor: Erard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014115

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas, ou que très peu d'impôts sur les bénéfices réalisés à l'étranger.

CTJ tire de ses observations une conclusion simple: il faut que tous les bénéfices réalisés par les grandes sociétés américaines soient taxés à 35%, dont elles pourront déduire les impôts effectivement payés à l'étranger.

La Suisse, terre d'accueil

Le rapport de CTJ ne mentionne pas la Suisse. Pourtant, à ce que l'on sait des pratiques cantonales dans notre pays en matière d'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger, il ne fait pas de doute qu'une partie des milliards de bénéfices obtenus par des entreprises étrangères trouvent aussi chez nous une terre d'accueil fiscalement avantageuse. L'Union européenne s'est saisie du problème depuis quelques années et nous demande de cesser ces pratiques fiscales qu'elle considère comme déloyales.

Après avoir fait traîner en longueur l'Union européenne (il y a encore quelques années, le Conseil fédéral acceptait de «discuter» de ces questions, mais pas de «négocier»), des propositions concrètes ont commencé d'être transmises à Bruxelles, en précisant qu'il

faudra bien compter cinq ou six ans avant qu'elles ne puissent être mises en application, compte tenu des procédures démocratiques en vigueur dans notre pays.

La patience européenne est manifestement plus grande que celle des Etats-Unis. Mais elle n'est pas non plus infinie. Nous sommes toujours très forts, en Suisse, pour appeler au respect de nos procédures démocratiques. Mais manifestement beaucoup moins lorsqu'il s'agit de mettre en pratique des règles du jeu plus loyales - de se conformer au respect de ce que, dans d'autres contextes, nous demandons: le same level playing field (DP 1997).

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur

Au chacun pour soi, préférer la prospérité commune et la cohésion du pays

Lucien Erard - 11 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23678

Sous la pression de l'Union européenne, la Suisse a enfin compris qu'elle devait imposer les bénéfices acquis à l'étranger au même taux que ceux acquis en Suisse.

Mais à quel taux: trop haut, les sociétés s'en iront; trop bas, c'est la ruine des finances publiques. Ce sont les cantons, à qui la Confédération interdit d'imposer les bénéfices étrangers des sociétés internationales à statut spécial (holding, sociétés de domicile

et sociétés mixtes), qui devraient en décider.

Certains, à l'exemple de Neuchâtel qui abrite très peu de gros contribuables locaux, pourront s'aligner sur les taux très bas de Suisse centrale sans hypothéquer leurs finances publiques. Ceux qui aujourd'hui déjà connaissent un taux très modéré s'appliquant à de nombreuses sociétés à statuts spéciaux risquent d'en perdre peut-être une partie. Mais ils vont

encaisser des sommes faramineuses de celles qui resteront. Bien que leurs taux d'impôt soient hautement compétitifs au plan international, ils pourraient donc envisager de l'abaisser encore.

Mais les cantons qui connaissent un taux d'imposition relativement élevé et abritent des entreprises qui contribuent de manière importante à leurs ressources fiscales - Genève, Vaud, Bâle, Zurich notamment – ne pourraient s'aligner sur les taux de Suisse centrale sans subir de grosses pertes de revenu.

Avec le départ d'un certain nombre de sociétés à statut spécial, la Confédération, qui elle impose leurs bénéfices à 8,5% et en tire la moitié de ses recettes sur l'imposition des personnes morales, perdra inévitablement une partie de ses ressources. Les cantons, qui conservent 17% de l'impôt fédéral direct, également.

Pour tous les acteurs –
Confédération, cantons –
l'inconnu reste la réaction de
ces milliers de sociétés, toutes
très mobiles, face à
l'augmentation inévitablement
très substantielle de leurs
impôts. Pour beaucoup d'entre
elles, la Suisse présente bien
d'autres avantages que la
fiscalité, et les pays avec des
taux compétitifs ne sont ni
nombreux ni très attirants.

Dans le poker menteur où se joue l'avenir économique de la Suisse, les fronts se dessinent progressivement. La droite, fidèle à son idéologie, mise sur les baisses d'impôts et la concurrence fiscale.

Economiesuisse également. Les conséquences sur les finances publiques les laissent indifférents.

Pour continuer d'attirer des sociétés, Berne table sur le maintien de certains statuts spéciaux, pourtant déjà contestés au plan européen: taux réduit pour les revenus de la propriété intellectuelle,

impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts notamment.

La menace qui pèse sur les finances publiques des cantons et communes est à prendre au sérieux. Quand Genève ou Zurich envisagent une imposition des bénéfices des personnes morales à 13 ou 14%, cela devrait signifier qu'ils s'imaginent qu'une bonne partie des sociétés qui y ont leur siège risquent de se déplacer à Chypre, en Bulgarie ou en Irlande. A 16%, s'ajouteraient la Lituanie et la Lettonie, à 17% la Roumanie et Hong Kong. Ce n'est évidemment pas à ces concurrents qu'ils songent, mais bien plutôt à Meggen dans le canton de Lucerne (11,32%) et plus généralement aux cantons de Zoug, Obwald, Schwyz, Lucerne notamment.

Voulons-nous ruiner une partie des cantons et communes, remettre en cause leur politique sociale, de l'éducation, de la santé, sous prétexte de préserver l'autonomie cantonale et la concurrence fiscale? C'est pourtant la solution envisagée par le Conseil fédéral qui semble vouloir laisser chaque canton se débrouiller seul.

C'est oublier que ces sociétés étaient jusqu'à présent imposées au même taux partout en Suisse puisque soumises, pour l'essentiel de leur revenu imposable, au seul taux de 8,5% de l'impôt fédéral direct. Ouvrir ce secteur à la concurrence fiscale intercantonale, même en prévoyant de revoir la

péréquation financière, c'est déclencher une guerre fratricide dévastatrice, et contraindre les cantons ayant des taux d'imposition des personnes morales relativement élevés à les réduire drastiquement sous peine de perdre un grand nombre de sociétés et d'emplois.

Le conseiller national Roger Nordmann propose une solution simple pour supprimer cette concurrence néfaste: pour s'en tenir à un taux unique comme actuellement, il s'agirait d'augmenter à 16% l'impôt fédéral direct des personnes morales, soit une charge fiscale de 14,5%, et de supprimer ou de réduire à 2 ou 3% l'impôt cantonal. Les recettes supplémentaires ainsi percues par la Confédération seraient redistribuées aux cantons.

Bien que le rapport du département fédéral des finances écarte cette possibilité, rien n'empêcherait la Confédération d'harmoniser les taux d'impôts cantonaux sur les personnes morales ou de fixer au moins un taux minimal, et de revoir parallèlement la péréquation financière à laquelle les cantons, qui verraient leurs recettes fiscales augmenter substantiellement, pourraient participer plus largement.

Qu'attendent les grands cantons, directement menacés, pour en prendre l'initiative? Qu'attend le Conseil fédéral pour agir alors que les buts de la Confédération – prospérité commune et cohésion du pays sont en danger? Croire, comme les experts du Conseil fédéral, que nous avons de nombreuses années pour nous adapter, c'est ignorer les difficultés financières de nos partenaires et leur détermination à voir disparaître les privilèges fiscaux que nous offrons à nombre de leurs entreprises.

Or ces partenaires peuvent demain dénoncer les accords de double imposition et imposer eux-mêmes les bénéfices réalisés chez eux par les sociétés ayant déplacé leur siège en Suisse. C'est d'ailleurs ce que recommande la Commission européenne aux pays membres.

Index des liens

Plus probant qu'un référendum, un vote de confiance

http://www.swissbanking.org/fr/20080410-vsb-cwe.pdf http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340083/index.html

Evasion fiscale: une page se tourne... enfin!

http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00578/02728/index.html?lang=fr http://www.domainepublic.ch/articles/22349 http://www.domainepublic.ch/articles/23620

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&download=NHzLpZig7t,lnp6I0N TU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDd4B,hGym162dpYbUzd,Gpd6emK2Oz9aGodetmqaN19Xl2IdvoaC UZ,s-.pdf

http://www.initiative-avs.ch/2013/03/lancement-de-linitiative-populaire-avsplus-renforcer-lavs-ce-modele-a-succes/

http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/28771.pdf

Apple n'est pas seul

http://lemonde.fr/technologies/article/2013/05/21/apple-accuse-de-detournements-d-impots_3400356_65186 5.html

http://ctj.org/ctjreports/2013/06/apple_is_not_alone.php#.UbCMQ-C9pyM http://www.domainepublic.ch/articles/23582

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur

http://www.economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2013-06-03_Etude_fiscalit%C3%A9%20des%20entreprises%20suisses.pdf

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b90ed91c-cd4f-11e2-aca0-fdffa42896eb/Fiscalit%C3%A9_des_entreprises_les_dangers_de_la_strat%C3%A9gie_suisse#.Ua7rUED0Hh4

http://www.sp-ps.ch/fre/Medias/Service-de-presse/Service-de-presse-Edition-actuelle/Pour-une-imposition-equitable-des-entreprises-dans-toute-la-Suisse#. Uae PCrfXrjA.email

http://www.efd.admin.ch/themen/steuern/02720/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042l2 Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDe4F_fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/tax_fraud_evasion/c_2012_8805_fr.pdf